

**Session Plénière du 17 Décembre 2020**

**Rapport N° 20.04.02 Orientations Budgétaires 2021**

**Intervention de Ludovic MARCHETTI**

Monsieur le président mes chers collègues,

La crise du COVID nous montre à quel point notre économie nationale est fragile lorsque celle-ci n'est pas souveraine, lorsqu'elle est la championne du monde de l'inventivité pour multiplier, diversifier et complexifier les taxes et autres impôts.

Ce qui frappe au niveau régional, c'est notre très faible autonomie fiscale, autrement dit nous ne maîtrisons pas les recettes.

La CVAE sera remplacée dès 2021 par une fraction de TVA, sur la base d'un calcul censé compenser l'ancienne recette, mais qu'en sera-t-il à partir de 2022 ?

Le 2<sup>ème</sup> confinement en fin d'année, l'annonce de mesures restrictives peut-être jusqu'à l'été vont certainement freiner le rebond attendu en 2021, et toutes les prévisions convergent pour estimer que le niveau de PIB d'avant crise ne sera pas retrouvé avant fin 2022 voire début 2023.

Le rapport ne peut d'ailleurs que constater cette incertitude au niveau des recettes, qui dépendent totalement de la croissance et de la consommation des ménages.

Comment pouvez-vous ignorer les défaillances d'entreprises et les pertes d'emplois massives à venir ? Les explosions du coût de la santé non pas liées au COVID mais au confinement et à la gestion criminelle du gouvernement ?

Parlons aussi de l'instabilité institutionnelle avec des compétences qui évoluent en permanence.

En d'autres termes la Région n'a ainsi quasiment aucun contrôle sur les recettes et effectivement les marges de manœuvre budgétaires sont très faibles.

Car en même temps subsiste une rigidité structurelle des dépenses de fonctionnement, comme le personnel, mais aussi tous les engagements contractuels et pluriannuels.

Mais nous dénonçons depuis longtemps la dispersion des crédits, l'absence de priorités, la multiplication des subventions qui flirte avec le clientélisme, et sur ce point nous sommes rejoints par le CESER : si l'on ne peut pas agir sur les recettes, il faut donc agir sur les dépenses.

Sans quoi nous verrons la situation financière de notre région se dégrader.

Vous êtes contraints de recourir à l'emprunt dans la logique du « *coûte que coûte* » avec une limite fixée désormais à 9 années pour la capacité de désendettement, encore faut-il rappeler qu'il est sous-estimé du fait de l'inscription de la TICPE Grenelle en recette de fonctionnement.

Dans le climat d'incertitude que nous connaissons ce sera un point de vigilance, car cela conditionne l'accélération de votre politique d'investissement.

Nous regrettons d'ailleurs le manque de précision et de lisibilité de ce document, en particulier pour la trajectoire budgétaire qui exclut les rames TET.

Mais dans tous les cas, il est difficile de retrouver sur 2021-2022 les 500 millions d'€ supplémentaires du plan de relance annoncé.

Je vous remercie.

